

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 20 juillet 2022

Date de la convocation : 05/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juillet, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE :

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

Représentés : Éric BOYER procuration à Jean-Marc ABBADIE
Jean-Luc DUMAS procuration à Alain MOYNET

Absent : Dorian GALCÉRA

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie LATAPIE

Ordre du jour

1. Don - ligue contre le cancer - décès Jean-Pierre LAFFORGUE,
2. Contrat SHEM,
3. Groupement « Caouci Pibeste »,
4. SDE - Eclairage public,
5. Exploration cavité - Tour de VIDALOS,
6. Commune d'AGOS-VIDALOS - Engagement confidentialité,
7. Demande du CLIC - cours d'informatique,
8. SIVU - Lunette, appareil photo, point d'eau,
9. Règlement communal d'assainissement,
10. Point - personnel communal,
11. Orgues – église d'Agos,
- 12.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2022, n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

Point 1 - DE 2022 49 – Don pour la ligue nationale de lutte contre le cancer

Suite au décès de Jean-Pierre LAFFORGUE et selon le souhait de la famille, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter un don au profit de la ligue contre le cancer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire un don de 80 € à la ligue contre le cancer.

Point 2 - DE 2022 50 – Bail contrat de location de terrains – Commune d’AGOS-VIDALOS / Etablissement BEGUERIE

Monsieur le Maire donne lecture du projet du bail de location des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Donne à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents.

Point 3 - DE 2022 51 – Groupement « Caouci Pibeste » - convention de pâturages

Monsieur le Maire fait le point des réunions avec les éleveurs du village et les représentants du groupement Caouci Pibeste.

La convention de pâturage étant caduque, le conseil municipal va travailler à sa nouvelle rédaction, en accord avec le CRPGE et le service juridique de l’ADAC.

Une réunion a eu lieu avec l’Office National des Forêts concernant les indivis (AGOS-OUZOUS) du haut du Pibeste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve la mise en place de la convention de pâturage avec le groupement « Caouci Pibeste », ainsi que la démarche pour sortir les terrains de l’indivision (AGOS-OUZOUS).

Point 4 - DE 2022 52 – SDE – Extinction de l’éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le SDE concernant l’extinction partielle de l’éclairage public sur le territoire de la commune.

Cette opération entièrement prise en charge par le SDE, permettra d’économiser annuellement six mille euros.

La population sera consultée pour valider la plage horaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve la proposition et Mandate le Maire pour suivre le dossier.

Point 5 - DE_2022_53 – Exploration cavité - Tour de VIDALOS

Suite aux travaux d'enfouissement de la ligne énergie qui alimente la Tour de Vidalos, une cavité a été mise à jour.

L'entreprise a immédiatement sécurisé l'accès.

Le groupe spéléologique Haut Pyrénéen de Tarbes souhaite faire l'exploration du gouffre.

La commune a demandé à l'ADAC de valider le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la démarche des spéléologues,
- Autorise le Maire à signer tous documents.

Point 6 – Engagement confidentialité des données à caractère personnel - Commune

Monsieur le Maire donne lecture du document « Engagement de confidentialité des données à caractère personnel », signé et valable pour la durée du mandat et au-delà.

Avec l'accompagnement d'AGEDI, Monsieur ASELMEYER fait le point sur la démarche « RGPD ».

Point 7 – Demande du CLIC – Mise à disposition d'une salle pour des cours d'informatique

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du CLIC Pays des Gaves pour une mise à disposition d'une salle pour des cours d'informatique.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Point 8 – Demande du SIVU - Lunette, appareil photo, point d'eau

Suite à la demande du SIVU pour poser un piège photo nécessaire à la surveillance de la longue vue, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Il est demandé que les photos ne soient pas archivées mais détruites au fil du temps.

Point 9 – Règlement d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de SUEZ demandant à la commune de

prendre en compte, dans le règlement d'assainissement, le contrôle des bacs à graisse (hôtel, campings).

Point 10 – Point – personnel communal

Monsieur le maire donne la parole à Alain MOYNET qui fait le point du dossier de Philippe GALAU en arrêt de travail depuis 6 mois.

Début août, Philippe passera une visite médicale auprès d'un médecin expert.

Une fois le rapport d'expert connu, la municipalité avec le centre de gestion mettront en œuvre les recommandations qui s'imposent dans le cadre de la démarche sécurité au travail du personnel.

Point 11 – Orgues – église d'AGOS

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Sylvie LATAPIE qui expose le dossier des deux orgues se trouvant à l'église d'AGOS qui prennent mal.

Une convention de prêt sera mise en place avec l'organiste des sanctuaires de Lourdes et de Saint-Pé-de-Bigorre. L'ADAC sera consultée.

Monsieur le curé a donné son accord.

Point 12 – DE 2022_54 – Adhésion de la CCPVG au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la CCPVG indiquant que le syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre est engagé dans une démarche de révision de ses statuts qui prévoit d'adhésion de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, suite à la cessation d'activités de la régie intercommunale du col du Tourmalet reprise par la SEML Grand Tourmalet,

Considérant que l'adhésion au syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre s'inscrit dans les actions de promotion touristique portées par la CCPVG,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'adhésion de la CCPVG au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Jean-Marc ABBADIE.

La secrétaire de séance,
Marie-Sylvie LATAPIE.

Liste des délibérations du conseil municipal du 20 juillet 2022

DE 2022 49 – Don pour la ligue nationale de lutte contre le cancer - Approuvée

DE 2022 50 – Bail contrat de location de terrains – Commune d'AGOS-VIDALOS / Etablissement BEGUERIE - Approuvée

DE 2022 51 – Groupement « Caouci Pibeste » - Approuvée

DE 2022 52 – SDE – Extinction de l'éclairage public - Approuvée

DE 2022 53 – Exploration cavité - Tour de VIDALOS – Approuvée

Point 12 – DE 2022 54 – Adhésion de la CCPVG au Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre - Approuvée

<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i> <i>Procuration à Jean-Marc ABBADIE</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i> <i>Procuration à Alain MOYNET</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i> <i>Absent</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i>	